

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION :

La formation d'équipier de première intervention incendie permet au stagiaire d'être capable de coordonner une intervention de lutte contre l'incendie. L'[article L.230-2](#) du Code du travail stipule que le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.

L'Équipier de Première Intervention est en mesure d'intervenir rapidement en cas de début d'incendie avec les moyens mis à disposition pour traiter l'incendie lorsqu'il le peut, sécuriser la zone afin de faciliter l'intervention des secours et évacuer les personnels et publics.

- DURÉE/TARIFS :

- Formation E.P.I :

1/2 journée (3,5 heures) - 156,00€ HT / 187,20€ TTC.

**DATES DE FORMATION :**

- 24 mai
- 14 juin
- 8 octobre
- 13 novembre

Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de SIRET : NAFA :

Portable : Email :

PARTICIPANTS :

Nom Prénom	Date de naissance	Statut: Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de: FAFCEA, CONSTRUCTYS -11 / +11, Autre

Cachet de l'entreprise et signature

Date :

À VOTRE ÉCOUTE :

Audrey SIGNORELLI – Conseillère formation

formation@capeb10.fr 03 25 76 27 80



BULLETIN À RETOURNER À LA CAPEB DE L'AUBE, ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE DU MONTANT TTC À L'ORDRE DE C'DEFI.